

Communiqué de presse

Dimanche 4 juillet 2021

SERVICE PRESSE
VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21
04 76 76 11 42



Bidonville Jean Macé - Expulsion et droits des personnes, la Ville de Grenoble saisit le Tribunal administratif

La situation des personnes vivant dans le bidonville de Jean Macé n'a que trop duré. Indigne pour la centaine de personnes occupantes, dont une large part d'enfants, comme pour les riverain-es. Le propriétaire privé du tènement a demandé à la Préfecture l'expulsion.

Cette situation a fait l'objet de nombreux échanges entre les associations (Ecole Ici et Maintenant, Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre, Fédération des acteurs de la Solidarité), la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et les services de l'État depuis mars dernier. Malgré cette coopération, la Ville de Grenoble considère que l'absence de propositions d'hébergement d'urgence aux familles génère deux risques majeurs. Pour les familles, le risque d'accroître encore leur vulnérabilité. Pour le territoire, un risque de troubles à l'ordre public que créerait un déplacement plutôt que la résorption du bidonville.

En raison du probable éparpillement des familles, laissées sans solution, de nouveaux bidonvilles ou squats sont susceptibles de voir le jour, renouvelant ainsi une situation existante et compliquant le travail d'accompagnement social effectué par les collectivités et les associations. C'est la raison pour laquelle la Ville de Grenoble a proposé la mise à disposition gracieuse d'un bâtiment à l'Etat afin qu'il puisse garantir sans attendre la mise à l'abri des personnes.

Suite au refus de la Préfecture d'utiliser le bâtiment proposé par la Ville et en raison de différences d'appréciation quant au caractère inconditionnel de l'hébergement d'urgence des personnes, la Ville de Grenoble a saisi le 28 juin 2021 le tribunal administratif en référé afin que des mesures utiles soient prononcées en urgence. Le tribunal administratif vient d'informer les parties qu'une audience est prévue le 13 juillet prochain.

Yann Mongaburu, conseiller municipal délégué à l'urbanisme transitoire, déclare : « Une expulsion s'accompagne de droits : ceux du propriétaire de jouir de son bien évidemment et ceux des personnes sans abri tout autant. Les occupant-es du bidonville Jean Macé, dont la vulnérabilité n'est pas à démontrer, ont le droit à la dignité et au respect de leurs droits fondamentaux, au premier rang desquels leur droit à l'hébergement. Dans l'intérêt de tous les habitants et habitantes de Grenoble et parce que l'inaction de l'Etat n'a que trop duré, nous mobilisons les moyens juridiques à notre disposition pour garantir la protection des plus vulnérables et arrêter le jeu cynique de la patate chaude ».